



PREAVIS MUNICIPAL No 09/2014

Concerne une demande de crédit de CHF 37'500.- destiné à la rénovation de l'éclairage public route d'Arzier, Chemins Champ-de-Joux et Pelesses

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Suite à l'aménagement d'un éclairage public sur le cheminement entre le chemin de la Prangine et le parking (*Préavis No 21/2012*) et (*Préavis No 12/2013*) (*Figure 1, en jaune*) et dans le but de continuer le remplacement d'un tronçon d'éclairage public de lampes à mercure pour des luminaires à LED. La Municipalité souhaite continuer et finir l'aménagement et la rénovation de l'éclairage public côté Est, soit route d'Arzier et chemins Pelesses et Champs de Joux. (*Figure 1, en rouge*).



Figure 1: St-Cergue EST, route d'Arzier, Pelesses, Champs de Joux

2. Exposé des motifs

La Municipalité souhaite finaliser l'aménagement et la rénovation de l'éclairage public (EP) à l'Est du village sur la route d'Arzier, chemins Pelesses et Champs de Joux en continuité des travaux déjà réalisés en 2013-14 sur le parking et sur le cheminement piétonnier la route de la Prangine.

Ce tronçon sera équipé de la dernière génération d'éclairage moins gourmand en consommation électrique.

Ce projet fait partie du renouvellement nécessaire de notre réseau communal d'éclairage public et du remplacement bientôt obligatoire des anciens luminaires à lampes mercure.

3. Projet

L'éclairage public existant Route d'Arzier à lampes mercure et mâts en bois sera rénové par le changement des 10 consoles et installation de luminaires de type LED 78W, abaissement de 20% de 00h00 à 05h00. L'éclairage public existant sur le chemin Champ de Joux / Pelesses (10 luminaires) sera remplacé par les luminaires KIO de type LED identiques à ceux installés sur le parking d'Arzier de 26W, abaissement de 50% de 23h00 à 05h00. Un nouveau tableau sera installé avec compteur de consommation électrique près de la gare. Ainsi, pour tout l'éclairage côté Est, une économie substantielle des frais d'énergie pourra être réalisée grâce : aux lampes LED 78W et 26W qui remplacent des lampes 250W (RC) et 125W (chemins), à l'abaissement de la puissance en pleine nuit et au compteur qui permettra une facturation réelle et non plus à forfait comme actuellement.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions et d'offres rentrées.

Total des travaux HT	CHF	32'125.00
Eventuellement, remplacement des coupe-circuit 20 x 130 CHF	CHF	2'600.00
Total des travaux HT	CHF	34'725.00
TVA 8%	CHF	2'778.00
Total des travaux TTC	CHF	37'503.00
 Arrondi à CHF TTC	 CHF	 <u>37'500.00</u>

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 09/2014
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés à la rénovation de l'éclairage public route d'Arzier, chemins Champ-de-Joux et Pelesses
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 37'500.-
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de 5 ans

Ainsi adopté en séance de municipalité du 12 mai 2014

Au nom de la municipalité
La syndique La secrétaire

C. Gallay

N. Agier

Commune de Saint-Cergue